

STAGE DE FORMATION DES ENTRAÎNEURS DE VOL LIBRE 2004

Cher amis,

Le 5^{ème} stage de formation des entraîneurs de club aura lieu à ANNECY du 19 au 23 avril 2004. Le stage est ouvert à 10 personnes, parapentistes et deltistes. Cependant pour des raisons de moyens, la partie pratique du stage se fera uniquement en parapente.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription à nous renvoyer **avant le 01 avril 2004 au secrétariat fédéral (FFVL, 4 rue de Suisse 06000 NICE)**. Nous vous confirmerons votre participation dans les jours suivant la réception de sa candidature.

ATTENTION : Le stage n'aura lieu que dans la mesure où au moins cinq personnes seront inscrites.

Il faut joindre à la fiche d'inscription un dossier comprenant un curriculum vitae et un projet d'action en tant qu'entraîneur auprès d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue.

Tous les détails sur les critères d'entrée, les contenus, le matériel dont il faudra se munir sont joints à ce courrier.

A très bientôt.

Frédéric Escriba
Entraîneur National

COUPON REPONSE

Nom : Prénom :
adresse :
.....
tel : fax : e-mail :

Je désire participer au stage d'entraîneur du 19 au 23 avril 2004.

Je désire que vous me réserviez (rayez les mentions inutiles) :

- uniquement le repas du midi.
- le repas du midi et du soir.
- la pension complète.

Nous attirons votre attention sur le fait que toutes les soirées sont occupées par des cours, des séances vidéo ou des travaux en groupe.

Fait à : le :

Signature

STAGE ENTRAÎNEUR de PARAPENTE et de DELTA

Conditions d'accès :

Avoir pratiqué la compétition
Nationale A au moins deux ans en parapente.
Avoir participé à au moins deux championnats de France en delta.

- ou** posséder le BEES 1° degré (delta ou parapente).
- ou** posséder le monitorat fédéral (delta ou parapente).
- ou** avoir 4 années au moins de pratique personnelle et présenter un dossier comprenant un compte rendu synthétique de ton expérience vol libre (le nombre de vols, les différents sites, le début de pratique (date et lieu), les brevets, le nombre d'heures de vol, matériels utilisés et matériel actuel, les distances réalisées,...).
- et** dans tous les cas, présenter un projet en matière d'entraînement qui peut être situé au niveau d'un club, d'un comité départemental ou d'une ligue. Cette partie du dossier doit être validée par le président de l'association.

Validation

A l'issue du stage est délivré une attestation de formation. Sauf avis contraire de la part des encadrants cela donne la possibilité aux participants d'encadrer des stages ou des sorties visant à la pratique de la performance.

La validation de cette autorisation d'encadrer est annuelle et s'obtient en présentant un rapport d'activité auprès d'un club, d'un comité ou d'une ligue et signé par son président. Ce rapport est présenté ou envoyé au week-end de travail sur les entraînements de fin d'année.

En cas de non activité pendant 1 an la réactivation de l'autorisation s'obtient en suivant à nouveau le stage de formation.

Conditions d'exercice

Les stagiaires doivent posséder au moins le brevet de pilote et être majeur. Pour encadrer des pilotes mineurs ou ne possédant pas le brevet, l'entraîneur devra être obligatoirement moniteur fédéral ou d'état. Les entraînements se font sous la responsabilité d'un club, d'un comité ou d'une ligue.

Contenu général du stage de formation

- ? Notion de gestion de groupe et d'organisation de stage.
- ? Contenu théorique général (météo, aérologie et méca-vol) adapté à la performance.
- ? Contenu théorique sur la technique la tactique et la stratégie de vol.
- ? La pédagogie de la performance (ou comment laisser faire les pilotes pour qu'ils puissent progresser sans se faire mal) programme, progression, séance.
- ? Analyse d'un bulletin météo, lecture d'un site et de l'ensemble du terrain de pratique et choix d'un parcours.
- ? Connaissance du matériel et de son utilisation.
- ? La compétition et ses spécificités.
- ? La performance light
- ? Données théoriques et débat sur le SIV et la Voltige
- ? Les journées de stage se construisent par une alternance de « cours théorique » le matin, et de vol l'après midi. Les stagiaires sont mis en situation d'encadrement avec assistance à tour de rôle durant la semaine.

Matériel nécessaire à prévoir par le stagiaire

Matériel de vol indispensable :
radio VHF, parachute, variomètre, altimètre, carte IGN au 100 000° n°53 et 45,
Matériel facultatif :
appareil photo, GPS

Organisation

- ? dates : 19 au 23 avril 2004. Début du stage le 12 à 10 h.
- ? lieu : Centre de Vacances Les Alérions, Les Mollats 74290 Talloires
- ? tel : 04 50 60 70 74, fax : 04 50 64 41 71
- ? Encadrement : Frédéric ESCRIBA + intervenants extérieurs
- ? Places : 10

Coût

- ? frais pédagogique : les frais pédagogiques du stage sont de 100€
- ? hébergement et nourriture à votre charge à l'auberge de jeunesse (25€/ jours, pension complète).

Informations : Frédéric Escriba, f.escriba@ffvl.fr